

<http://www.snetap-fsu.fr/Deprekarisation-2013-des.html>



CTM du 3 octobre 2013

Déprécarisation 2013 : des conditions inacceptables

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 4 octobre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis le début, le SNETAP n'a cessé de dénoncer le choix du Ministère de l'Agriculture d'affecter les lauréats des concours réservés exclusivement sur des postes vacants dans les lycées. Vu leur nombre, il était évident depuis le début que les candidats issus de [CFA](#) ou [CFPPA](#) seraient nombreux et viendraient concurrencer les contractuels qui occupaient ces postes en lycée.

Et ce qui devait arriver arriva : la majorité des reçus étant contractuels sur budget, le nombre de postes disponibles n'a pas été suffisant pour les accueillir, ce qui a conduit l'administration à différer la titularisation des contractuels administratifs pour la plupart au premier janvier, et pour quelques uns à la libération par le titulaire du poste qu'il occupe actuellement... Le SNETAP a dénoncé cette situation inacceptable.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que ces choix de l'administration la contraignent aujourd'hui à mettre fin à certains contrats, pendant que des [CFA](#) ou [CFPPA](#) se verront obligés de recruter de nouveaux précaires pour remplacer leurs agents reçus au concours.

Au comité technique ministériel du 3 octobre, le SNETAP a exigé de l'administration qu'elle assume les conséquences des mauvais choix qu'elle avait fait :

- 1°) en informant précisément et sans attendre les lauréats du lieu et de la date de leur affectation en tant que titulaire,
- 2°) en proposant le réemploi sur les postes rendus vacants de tous les agents qui seraient licenciés du fait de ces affectations. Le SNETAP a exigé la réunion d'une commission extraordinaire pour examiner toutes les situations individuelles.

L'administration s'est engagée à essayer de trouver les solutions les meilleures.

Mais pour nous, ce n'est pas suffisant : elle doit apporter une solution individualisée et acceptable pour tous. Le SNETAP n'aura de cesse d'intervenir tant que toutes les situations ne seront pas réglées.

Paris le 3 octobre 2013

NB : Le secrétaire général nous a informés d'une prochaine réunion le 22 octobre et que les postes offerts au concours réservés de 2014 seraient de 500 à 550, dans les mêmes proportions qu'en 2014 soit environ 250 enseignants ([PCEA](#) et [PLPA](#) et [CPE](#)), une cinquantaine d'administratifs et quelques dizaines de personnels techniques dans l'enseignement.